



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/2009/L.20  
11 décembre 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

### **ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**

Trente et unième session  
Copenhague, 8-12 décembre 2009

Point 9 de l'ordre du jour  
Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

## **Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto**

Projet de conclusions proposé par le Président

### **Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À sa trente et unième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a décidé de recommander à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto d'adopter, à sa quinzième session, le projet de décision ci-après:

### **Projet de décision [-/CMP.5]**

#### **Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto**

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,*

*Rappelant la décision 6/CMP.4,*

1. *Prie l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de poursuivre, à sa trente-deuxième session, le deuxième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, en vue d'établir un projet de décision sur les résultats de cet examen, pour adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa sixième session;*

2. *Décide d'achever le deuxième examen approfondi à sa sixième session.*

-----